



20 ANS

Centre de Ressources sur les
Entreprises et les Droits de l'Homme

JUIN 2023

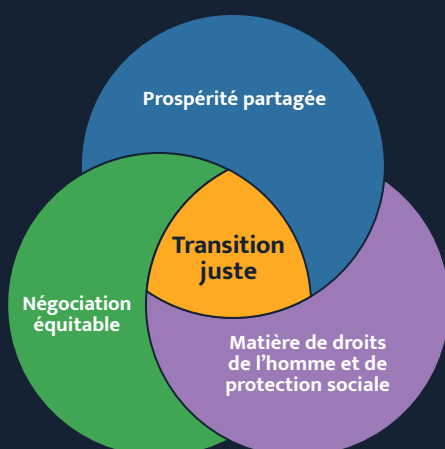
Rapide et équitable :

RÉALISER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE EN AFRIQUE

Résumé Exécutif

L'Afrique subit une pression incessante pour assurer une transition rapide vers l'énergie propre et une mise à disposition effective de sa vaste richesse minière. Cependant, cette extraction minière et les projets d'énergie renouvelable en Afrique s'accompagnent d'opportunités et de défis en matière de droits de l'homme. S'appuyant sur des données provenant principalement de l'Afrique du Sud et du Kenya, ce briefing met en évidence le rôle central des droits de l'homme dans la réalisation d'une transition énergétique rapide et efficace. Il informe également sur les dangers liés à la violation des droits des communautés et des travailleurs du secteur.

Les éléments d'analyse présentés dans ce document soulignent la nécessité de transformer les modèles d'affaires pour assurer une transition équitable au profit des entreprises, des investisseurs et des communautés locales. Trois [principes de base pour une transition énergétique juste](#) pourraient ouvrir la voie à cette transformation, contribuant ainsi à assurer un soutien public et des avantages pour les communautés et les travailleurs, qui seront essentiels à la transition énergétique mondiale.



- **Prosperité partagée :** Les investissements sont structurés de manière à créer des avantages généraux grâce à des modèles de copropriété qui suscitent l'adhésion des travailleurs et des collectivités qui partagent la richesse générée par les projets d'énergie propre sur leurs terres.
- **Diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de protection sociale :** les entreprises et les investisseurs ont le devoir de protéger les travailleurs et les collectivités vulnérables contre les dangers, d'atténuer les risques et de leur accorder la priorité en matière d'accès à l'énergie, de recyclage et de nouveaux emplois décents.
- **Négociation équitable – Consultation et consentement :** les communautés – en particulier les communautés autochtones doivent savoir qu'il y aura des négociations respectueuses où leur droit à un consentement libre, préalable et éclairé sera maintenu tout au long du projet, et que leurs dirigeants ne seront pas confrontés à des menaces et des attaques quand ils ne sont pas du même avis.

Poursuivre une approche qui minimise l'importance des droits de l'homme, des communautés et des travailleurs risque d'entraver le caractère équitable et juste de la transition vers les énergies renouvelables.

Introduction

L'Afrique est au cœur du débat sur le changement climatique, notamment en raison de son rôle dans la transition énergétique juste. De la fourniture des minerais critiques nécessaires aux technologies éolienne et solaire (comme le cobalt, le manganèse, le zinc et le cuivre) et la fabrication de batteries électriques (bauxite et cobalt), au recours croissant à l'énergie renouvelable pour combler le déficit énergétique, la transition énergétique offre de nombreuses opportunités aux nations, aux travailleurs et aux communautés africaines.

Cependant, ces possibilités s'accompagnent aussi de risques. L'approche actuelle de l'extraction des minerais critiques et du déploiement d'installations d'énergie renouvelable est loin d'être viable. Elle est insoutenable, nuit aux communautés locales et génère des conflits et des résistances compréhensibles qui ralentissent la transition et accroît ses coûts. Pour que la transition énergétique soit juste et équitable, les communautés hôtes et les travailleurs doivent également être assurés d'en bénéficier. Cela ne peut être réalisé que si le respect des droits de l'homme est intégré dans les modèles d'affaires.

Le [Centre de Ressources sur les Entrepris et les Droits de l'Homme](#) (Centre de ressources) a, pendant les 10 dernières années, travaillé avec des communautés impliquées dans l'extraction des minéraux de transition et celles touchées par l'énergie renouvelable. Les préoccupations soulevées par ces communautés en matière de droits de l'homme révèlent une tendance inquiétante liée aux abus, comme le non-respect des droits fonciers notamment ceux des Autochtones, l'incapacité de mobiliser les communautés locales, la violation des droits des travailleurs et [les attaques contre les défenseurs des droits de l'homme](#). Face à la réalité des préjudices et des abus, les communautés protestent et font valoir leurs droits. Des projets d'exploitation minière et d'installation d'énergie renouvelable ont été [suspendus](#) à la suite de manifestations des communautés et des [poursuites](#) intentées par des militants communautaires locaux. De cette résistance, de meilleurs modèles d'affaires commencent à émerger, mais seulement après que les approches malavisées des investisseurs et des entreprises ont créé une impasse. Par exemple, le dialogue entre une entreprise promotrice d'un projet d'éolienne et la communauté impactée a permis [à ladite communauté au Kenya d'en tirer de meilleurs avantages à la suite d'une relation initialement conflictuelle](#). Ces avantages comprennent une rémunération raisonnable (telle que perçue par la communauté) de la part de l'entreprise, qui bénéficie également d'un environnement d'investissement plus stable et coopératif.



L'énergie renouvelable en Afrique

La place centrale du continent dans le débat sur la transition équitable devrait se poursuivre. Premièrement, un pourcentage élevé de la population ne dispose pas de sources d'énergie fiables. L'abondance des ressources éoliennes, solaires et géothermiques dans de nombreuses régions du continent font penser que les énergies renouvelables constitueront une part importante du bouquet énergétique qui comblera cette lacune. Le Kenya est déjà en tête, avec plus de 70 % de son énergie provenant de sources renouvelables et l'objectif ambitieux est de passer à 100% d'énergie propre d'ici 2030. Deuxièmement, l'Afrique recèle de vastes réserves de minerais de transition comme le lithium, le cobalt, le cuivre, le nickel et le manganèse, qui joueront un rôle crucial dans la réalisation des objectifs de neutralité du carbone de la planète. Il est estimé que 30 % des besoins mondiaux en cobalt proviennent de la République démocratique du Congo (RDC). L'Afrique du Sud, le Mozambique et la Guinée possèdent également de vastes gisements de minerais de transition tels que la bauxite, le graphite et le platine. Enfin, d'importants investissements dans la chaîne de valeur des énergies renouvelables ont été engagés. Il s'agit notamment du [Partenariat pour une Transition Énergétique Juste](#) (JET-P) avec l'Afrique du Sud dont la première tranche lui est réservée et le Sénégal qui doit recevoir des fonds dans la deuxième tranche.

92 allégations

de violations des droits de l'homme sont liées à l'extraction de minerais de transition



82/92

sont liées à l'extraction de cuivre et de cobalt



55 allégations proviennent de la République Démocratique du Congo, la Zambie enregistre 27 allégations

Cependant, les allégations de violations des droits de l'homme liées aux minerais de transition et aux énergies renouvelables sont nombreuses. Selon le [Transition Minerals Tracker](#) du Centre de ressources, l'Afrique a enregistré 92 allégations de violations des droits de l'homme liées à l'extraction de minerais de transition depuis 2010, soit la deuxième place dans le classement après l'Amérique du Sud. Une partie considérable des allégations (82 sur 92) enregistrées en Afrique est liée à l'extraction de cuivre et de cobalt. Près des deux tiers des allégations (55 sur 82) proviennent de la République Démocratique du Congo (RDC), qui est la source de plus de 30 % du produit mondial de cobalt et le premier producteur de cuivre sur le continent. La Zambie, deuxième producteur de cuivre du continent après la RDC, quant à elle, enregistre 27 allégations.

Globalement, les allégations de violation des droits de l'homme répertoriées comprennent :

- ➔ **Violation des droits fonciers et atteinte aux moyens de subsistance :** Au-delà de l'extraction de cuivre et de cobalt, des allégations d'indemnisation insuffisante, de manque de participation ou de consultation des communautés et d'insécurité alimentaire liée à l'exploitation de la bauxite, autre minerais de transition important, ont été identifiées en [Guinée, qui recèle les plus grandes réserves du monde](#).
- ➔ **Préoccupations environnementales :** Les études d'impact environnemental et social sont parfois négligées, aboutissant ainsi à la suspension ou à l'arrêt de projets et à des violations importantes des droits de l'homme. Par exemple, [deux mines de lithium au Zimbabwe ont été fermées](#) par les autorités nationales parce qu'elles n'avaient pas de certificats d'Etude d'Impact Environnemental (EIE).
- ➔ **Droits des travailleurs :** Selon un [rapport du RAID](#), les sociétés minières offrent aux mineurs locaux des salaires en dessous du salaire vital au regard du niveau de vie standard.
- ➔ **Travail des enfants :** Les quatre cas de travail des enfants enregistrés dans le Transition Minerals Tracker sont [associés](#) à la RDC.

Perspectives du Kenya et de l'Afrique du Sud

Kenya

En 2022, le Centre de ressources a [publié un rapport](#) sur les préoccupations relatives aux droits de l'homme dans le secteur des énergies renouvelables au Kenya. Le rapport a mis en lumière les préoccupations les plus fréquentes soulevées par les communautés – en particulier les communautés marginalisées – touchées par les installations d'énergie renouvelable. Leurs préoccupations concernaient principalement les expulsions forcées, les mécanismes de réinstallation injustes, l'indemnisation inadéquate et le manque d'accès à l'information. Depuis la publication du rapport, deux études de cas, le Lake Turkana Wind Project et le Marsabit Geothermal Project, qui ont démontré les défis auxquels sont confrontées les communautés locales, ont connu d'importants bouleversements.

Droits fonciers

Au cours de la dernière décennie, [Lake Turkana Wind Power](#) – le plus grand projet d'énergie éolienne en Afrique – a été impliqué dans une aventure judiciaire initiée par des membres de la communauté locale du comté de Marsabit. Les griefs invoqués portaient essentiellement sur la manière dont la société a acquis les terres. En 2021, [la Haute Cour a statué](#) que l'acquisition des terres n'avait pas été effectuée conformément à la procédure légale et a ordonné à l'opérateur de régulariser la situation dans un délai d'un an. Plus récemment, elle a jugé que la société n'avait pas pris de mesures satisfaisantes pour se conformer à l'ordonnance antérieure. L'ultime épisode place l'entreprise dans une position précaire car elle risque de perdre des titres fonciers et donc un investissement important.





Implication de la communauté et accès à l'information (consentement préalable, donné librement et de façon éclairée)

La communauté indigène El Molo s'est dite préoccupée par le fait de ne pas disposer suffisamment d'informations sur [le projet géothermique de Marsabit que KenGen exploite sur ses terres ancestrales](#). A cet effet, les représentants de la communauté ont requis l'accès à des informations nécessaires par le biais d'une lettre adressée à l'opérateur en charge du projet. Ils ont estimé que la réponse fournie par l'opérateur KenGen n'était pas satisfaisante. En conséquence, la communauté a contacté le Centre de ressources pour solliciter son intervention afin d'obtenir plus d'informations de KenGen et des détails sur les intentions de la société, notamment : 1) les mesures prises actuellement pour la construction du projet sur les terres de la communauté d'El Moro; 2) les mesures prises pour établir un dialogue avec la communauté d'El Moro, y compris les détails des personnes engagées et les dates de ces engagements; 3) un résumé des résultats de ces processus; 4) leurs propositions pour un engagement plus accru avec la communauté El Molo. La société KenGen n'a cependant pas répondu à la correspondance du Centre de ressources.

Accès aux mécanismes de recours et de règlement de griefs

- ➔ **Projet d'énergie éolienne du lac Turkana :** La poursuite judiciaire engagée par la communauté locale a duré plus d'une décennie devant les tribunaux, y compris l'audience de demande de révision de l'entreprise. Selon la communauté, le coût élevé des litiges a rendu impossible la capacité d'engager un avocat pour les représenter lors de la demande de révision. La communauté craint ainsi de ne pas pouvoir se payer les services d'un avocat si l'entreprise fait appel de la nouvelle décision rejetant la demande de révision du tribunal.
- ➔ **Le cas de la communauté El-Molo :** La situation de la communauté El-Molo mise en évidence ci-dessus démontre l'échec de KenGen, une entreprise d'État, à se conformer aux exigences du droit international en matière de reconnaissance des communautés autochtones impactées par un projet effectué sur leurs terres.
- ➔ **Leçons tirées de meilleures pratiques d'entreprise au Kenya :** Le militantisme communautaire et la volonté de collaborer au [projet d'énergie éolienne de Kipeto](#) (KWP) ont abouti à un modèle d'implication et de partenariat en accord avec les besoins des communautés impactées. À l'étape de la négociation, les opérateurs du KWP ont embauché un avocat local pour faciliter la compréhension des questions soulevées par la communauté locale. Les propriétaires fonciers locaux ont reçu les informations nécessaires concernant leur participation, et ont connaissance des modalités de compensation et de paiement en contrepartie de la location de leurs terres pour la mise en place du projet de la société. De plus, une fiducie est en train d'être mise sur pied dans le cadre de laquelle la société allouera 5 % de ses profits au bénéfice de la communauté. L'opérateur a également élaboré un mécanisme de règlement de griefs auquel aura recours la communauté en cas de survenance d'un différend.

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud recèle [d'importants gisements de certains des minéraux les plus stratégiques du monde, dont le lithium, le zinc et le manganèse](#) – essentiels pour la transition vers les énergies renouvelables. Elle est également la plus grande productrice mondiale de manganèse et possède certaines des plus grandes réserves de ce minerai nécessaire pour la fabrication de l'acier utilisé pour les équipements éoliens et solaires, ainsi que dans les batteries.

L'Afrique du Sud se trouve également dans une position particulière. En effet, à la conférence sur le changement climatique de la COP26 en 2021, un groupe de partenaires internationaux [s'est engagé à verser 8,5 milliards de dollars pour accélérer la transition énergétique équitable de l'Afrique du Sud](#). Ce plan a ensuite été approuvé par le Gouvernement sud-africain en 2022. D'importants investissements sont engagés, notamment dans le cadre du Partenariat pour une transition énergétique équitable (JET-P). Dans le cadre de cette initiative, sont prévus d'importants investissements dans la chaîne de valeur des énergies renouvelables en Afrique du Sud. Toutefois, dans la ruée vers des sources d'énergie plus propres, il ne faut pas négliger les graves préoccupations en matière de droits de l'homme et de l'environnement associées à la demande accrue de minéraux.

De nombreuses communautés et organisations de mineurs en Afrique du Sud, où l'extraction de ces minéraux de transition a lieu, ont soulevé des préoccupations au sujet du manque de consultation, l'absence de mécanismes de règlement des griefs clairs et efficaces pour répondre à leurs préoccupations et le manque d'accès à l'eau en raison de l'extraction de ces minerais de transition. En 2023, [le rapport du Centre de ressources sur le financement de ces minéraux](#) a révélé qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'investissement et du financement de ces projets pour protéger les droits de l'homme, en particulier le droit de consultation des communautés.

Implication de la communauté, accès à l'information et consentement éclairé, préalable, donné librement

Mining Affected Communities United in Action (« MACUA »), un mouvement national qui représente et défend les droits et les intérêts des collectivités touchées par l'exploitation minière dans sept provinces d'Afrique du Sud, a trouvé difficile d'obtenir l'engagement des entreprises auprès des communautés affectées. Fatima Vally, consultante de MACUA, a fait remarquer :

« Lors d'une enquête que nous avons menée il y a deux ans [sur l'extraction de manganèse dans le champ de manganèse du Kalahari, nous avons découvert de façon choquante](#) que sur une communauté de 140 membres où l'extraction de manganèse était en cours, 94 % d'entre eux ont indiqué n'avoir jamais été consultés par une société minière. »

Ce défaut de consultation des communautés peut avoir des conséquences désastreuses. Dans notre rapport de 2020 (« [Dans la ligne de mire](#) »), les chiffres mondiaux révèlent qu'au moins une attaque sur trois contre des défenseurs des droits de l'homme (DDH) est liée à un manque de participation significative, d'accès à l'information et à la consultation ou à l'incapacité d'assurer le consentement éclairé, préalable, et donné librement par les communautés autochtones.



Droits des travailleurs

Comme c'est la norme dans l'industrie extractive, l'extraction des minerais de transition est sujette aux violations des droits des travailleurs, notamment les conflits sur les salaires et les questions de santé et de sécurité pour les mineurs. En 2018, Vedanta Zinc International et ELB Group ont dû [interrompre leurs travaux](#) sur le projet de zinc de Gamsberg après qu'un accident ait coûté la vie à un employé d'ELB. En 2020, le National Union of Mineworkers a [déclaré un conflit salarial](#) avec Assmang Operations dans la province du Northern Cape, après qu'il n'ait pu parvenir à un règlement de salaire avec l'entreprise.

Il y a aussi de l'incertitude parmi les travailleurs et les communautés quant à la façon dont ils seront protégés lorsque la transition aura lieu. Certains ont fait valoir le fait que la transition vers des sources d'énergie verte pourrait aggraver la pauvreté. Comme l'indique [Climate Change News](#), « *l'incertitude sur le recyclage dans le secteur des énergies renouvelables fait peur aux communautés dépendantes de l'exploitation du charbon en Afrique du Sud* ». L'article souligne que lors d'une consultation de la communauté sur la transition organisée « *par les représentants du gouvernement de Johannesburg* » en 2022, il avait été promis aux locaux une formation dans le domaine des énergies renouvelables. Cependant, cela n'a pas eu lieu. Un membre de la communauté locale a affirmé :

« *Nos enfants étudient dans les gisements de charbon, mais le charbon est en train de mourir. Les gens resteront sans savoir ce qu'ils peuvent faire. Si les gens sont qualifiés, ils peuvent transférer leurs compétences à d'autres personnes dans les communautés afin qu'ils aient des chances de trouver un emploi.* »

Transparence et redevabilité

Bien que la situation dans bon nombre de ces communautés minières soit préoccupante, elle n'est pas propre à l'Afrique du Sud. Le Zimbabwe, qui possède [les plus grandes réserves de lithium](#) en Afrique et sixième au monde, fait face à des défis semblables. Dans son récent rapport (« [Implications of the lithium mining rush in Zimbabwe : Analysis of legal developments](#) »), l'association the Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA) fait remarquer ce qui suit :

« *Il est nécessaire pour le gouvernement d'élaborer une stratégie de mise en valeur des minerais essentiels qui définit clairement le besoin de pratiques minières responsables, d'ajout de valeur et de plans de valorisation. Cette stratégie devrait également permettre l'accès du public à l'information afin d'accroître la transparence et de renforcer le régime fiscal et minier pour exploiter le potentiel de lithium du pays.* »

Mutuso Dhliwayo, directeur de la ZELA, a déclaré que la transition vers les énergies renouvelables nécessitera de fortes institutions et politiques pour se prémunir contre les abus des communautés et pour garantir qu'aucune violation de ces dernières ne se reproduise, comme lors de l'exploitation des combustibles fossiles. Dans notre entretien avec M. Dhliwayo, il a également souligné la nécessité d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour l'extraction des minerais de transition. Cela comprend des mesures réglementaires rigoureuses qui favorisent la valeur partagée entre les parties prenantes, des mesures de protection sociale et environnementale et une diligence raisonnable qui atténuent les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement associés à l'extraction des minerais en transition. Récemment, le gouvernement zimbabwéen a dû ordonner à une entreprise de fabrication d'armes, contrôlée par l'Armée nationale du Zimbabwe, [de stopper les exportations de lithium](#) après avoir découvert un important réseau de corruption et d'exportations illégales impliquant certains de ses hauts fonctionnaires.

Conclusion et recommandations

La ruée vers l'énergie propre est urgente, mais elle ne sera pas réalisée efficacement si elle est menée au détriment des droits de l'homme et des communautés. Les cas observés suggèrent que les violations des droits des communautés locales, des droits fonciers, des droits en matière de libre consentement, préalable et éclairé des communautés autochtones et les attaques contre les communautés et leurs dirigeants sont particulièrement répandues. Les préoccupations en matière de droits de l'homme soulignées dans le présent rapport démontrent le besoin urgent de nouvelles politiques et pratiques. Les gouvernements, les entreprises et les investisseurs doivent transformer les pratiques du marché et les modèles d'affaires pour entamer des négociations équitables qui assurent une prospérité partagée, la protection de l'environnement et la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans toute la chaîne d'approvisionnement de la transition énergétique.

Cette approche devrait inclure des conditions de travail décentes pour les mineurs, la prévention des violations des droits de l'homme et des préjudices liés à la pollution pour les communautés situées à proximité des gisements miniers et l'adoption des modèles de copropriété et de copartage des bénéfices pour les communautés où des installations d'énergie renouvelable doivent être déployées. Commentant la nécessité pour les entreprises d'impliquer les communautés locales, un leader local d'une communauté autochtone a déclaré :

« Les investisseurs potentiels devraient respecter les communautés autochtones et veiller à ce que nous soyons suffisamment informés de tout projet qui pourrait nous toucher, et à ce que notre consentement soit obtenu avant sa mise en œuvre. En outre, le processus de négociation devrait être transparent, et tous les effets et avantages potentiels devraient être clairement communiqués dans un langage et d'une manière accessible et compréhensible. Les investisseurs doivent comprendre que tout engagement doit contribuer positivement à la durabilité à long terme de nos communautés, au respect de notre souveraineté et au soutien de notre bien-être social, culturel et économique. »

Paul Lepakana, leader de la communauté autochtone El-Molo

Recommandations aux entreprises :

- ➔ Mettre en œuvre des processus de diligence raisonnable effectifs en matière de droits de l'homme tout au long du cycle économique et de la chaîne d'approvisionnement, fondés sur un engagement sûr et inclusif auprès des travailleurs, des communautés et des défenseurs des droits de l'homme.
- ➔ Élaborer et publier des procédures détaillées sur : l'accès à l'information, la consultation, le respect du consentement préalable, donné librement et de façon éclairée ; et la mise sur pied des processus de réinstallation équitables et des mécanismes de règlement des griefs.
- ➔ Promouvoir des modèles d'équité, incluant des pratiques de partage des bénéfices et de copropriété, afin de renforcer la confiance avec les communautés.
- ➔ Soutenir le renforcement des capacités et le traitement équitable des travailleurs : promouvoir le transfert des connaissances, l'emploi local, la santé et la sécurité des travailleurs, le salaire équitable et la tolérance zéro face aux abus et aux attaques.

Recommandations aux gouvernements :

- ➔ Protéger les droits des communautés locales et des communautés autochtones dans les projets d'exploitation minière et de transition énergétique, notamment les droits fonciers, le droit à la consultation, l'accès à l'information et l'indemnisation équitable, le consentement préalable, donné librement et de façon éclairée ; élaborer les mécanismes de réinstallation équitables et l'accès à la justice de manière équitable et à des coûts accessibles
- ➔ Promouvoir des conditions favorables aux modèles de co-bénéfice, de copropriété et de cogestion pour assurer une prospérité partagée et des environnements d'investissement coopératif.
- ➔ Élaborer une politique effective de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement dans toute la chaîne de valeur des énergies renouvelables.



Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme

JUIN 2023

Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme est une organisation non-gouvernementale internationale qui recense les violations et les progressions des entreprises dans le secteur des droits l'homme. Nous recensons les impacts de plus de 10 000 entreprises dans plus de 180 pays sur notre site internet, accessible dans 10 langues.

AUTEURS : Stéphanie Ngo Pouhe et Manson Gwanyanya



Ce rapport est publié avec le soutien financier du
ministère finlandais des Affaires étrangères